



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

habitations légères et de loisirs

Question écrite n° 94779

Texte de la question

M. Jacques Domergue interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le logement hors saison en camping. Le rapport d'information sur le statut et la réglementation des habitats légers et de loisirs, rendu en septembre 2010, par la Commission des affaires économiques soulève la question de l'habitat permanent au sein des terrains de camping. Ce phénomène concernerait entre 70 000 et 120 000 personnes, généralement en situation de précarité. En vertu de la réglementation en vigueur, le logement en camping hors saison ne peut pas être envisagé comme une solution durable. Il lui demande donc de bien vouloir lui donner son avis sur ce type d'hébergement temporaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94779

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13144

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)